

CIRCULAIRE N°60 / 2024 – 18 septembre 2024

Objet : Samuel PATY : « SE CONSTRUIRE CITOYEN » Concours National 2024 - 2025

DESTINATAIRES : Responsables des Unions - Conseillers fédéraux

Chers (es) collègues,

Pour notre Fédération nos concours sont la vitrine de notre mission associative, et le moyen de mieux faire connaître notre fonction et les principes et valeurs afférents qui guident notre action.

Vous voudrez bien trouver ci-dessous les informations afférentes au lancement de notre concours national.

Samuel PATY : « Se construire Citoyen 2024/2025 ».

Le calendrier prévisionnel est décliné en page 2.

Au-delà des objectifs du concours et des critères d'éligibilité des dossiers, fixés par la Fédération, il conviendrait aujourd'hui à chaque Union de mettre en œuvre la méthodologie suivante :

- 1)** Dès la rentrée, chaque Président d'Union sollicitera son DASEN pour lui demander d'adresser un courrier d'encouragement à participer au concours **2024/2025** à toutes ses écoles et collèges. (voir modèle de courrier joint)
- 2)** Dès la rentrée, chaque Président de circonscription pourra solliciter son ou ses IEN et/ou CPAIEN de circonscription pour établir ensemble un inventaire des projets d'écoles **2024/2025** afin de repérer les projets éligibles susceptibles d'être proposés au concours.
- 3)** Dès lors que ces 2 étapes seront réalisées, les DDEN pourront, soit lors du premier conseil d'école qui se tient en principe avant les vacances d'automne, soit à la rentrée ou soit par des rencontres d'enseignants, solliciter des participations au concours national **Samuel PATY : se construire citoyen 2024/2025** en remettant les documents du concours joints (règlement **2024/2025** livret du concours, fiche d'inscription, affiche, ...)
- 4)** Avant les vacances de fin d'année civile, chaque fiche d'inscription, validée par le DDEN de l'école, sera adressée au référent départemental du « Concours Se construire Citoyen » désigné par le C.A de l'Union, qui sera alors chargé d'organiser pour son Union, au nom de la Fédération nationale l'épreuve à l'échelon départemental (mise en place d'un jury, récupération des dossiers finalisés, réunion du jury, délibération, classement.)
- 5)** Enfin, tout au long de l'année, le DDEN se tiendra informé du bon déroulement de l'action retenue, par des rencontres régulières avec le porteur du projet (encouragement, soutien, aide éventuelle, ...)

6) Calendrier prévisionnel du concours :

- **Jusqu'à fin septembre 2024 :** Contacts avec les partenaires.
- **Octobre et novembre 2024 :**
 - Recherche des projets éligibles au concours
 - Transmission par les DDEN des fiches d'inscription au DDEN référent SCC du département.
- **Décembre 2024 à mi-mai 2025 :** Suivi des projets.
 - Envoi des dossiers complets par les DDEN au référent SCC du département.
 - Mise en place du jury et des modalités organisationnelles concernant la remise des prix
(Sans oublier d'informer la FDDEN de la date et du lieu de la remise des prix, ceci afin de permettre la présence de membres du Conseil Fédéral)
- **Début juin 2025 :**
 - Réunion du jury départemental, publication du classement départemental.
 - Envoi des résultats à La Fédération nationale
(Information de la presse locale)
- **Entre le 16 et le 27 juin 2025 :**
 - Cérémonie de la remise des prix par chaque Union départementale.

7) Documents :

Ces documents sont consultables et téléchargeables sur le site fédéral :

<http://www.dden-fed.org/missions-dden/se-construire-citoyen/>

- Règlement du Concours
- Fiche de candidature « Ecole publique »,
- Fiche d'inscription « Collège public »,
- Fiche d'aide au Jury,
- Modèle de « Lettre DASEN »,
- Livret Concours « Se construire Citoyen »,
- Affiche,
- Diplôme Se construire Citoyen,
- et logo.

D'avance merci aux Unions et à tous les DDEN pour poursuivre ensemble cette aventure, pour promouvoir l'École de la République, pour transmettre nos valeurs et notre principe de laïcité et pour partager avec les élèves et les équipes éducatives tous ces projets citoyens.